

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 9 janvier 2017 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de madame Nathalie Jacob qui est absente pour des raisons de vacances.

2017-01-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 174 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-02

Dispense de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre et des deux séances extraordinaires du 15 décembre 2016

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le directeur général est dispensé de la lecture des procès-verbaux, de la séance ordinaire du 5 et des deux séances extraordinaires du 15 décembre 2016, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 21 décembre 2016 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2017-01-03

Adoption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 et des deux séances extraordinaires du 15 décembre 2016

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,

Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 et des deux séances extraordinaires du 15 décembre 2016 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

(CORRESPONDANCE)

CORRESPONDANCE

- De Roger Kemp, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie, invitant toutes les municipalités de la région à organiser une cérémonie symbolique de salut au drapeau le 21 janvier prochain.
- De madame Nelly Jetté, adjointe administrative de la Mutuelle des municipalités du Québec, nous remerciant d'avoir exécuté les travaux de réparations requis dans le rapport d'inspection thermographique, et ce, dans les meilleurs délais.
- De madame Sandra Jacob, membre du comité organisateur du relais pour la vie de la MRC des Chenaux, sollicitant notre appui en tant que commanditaire et nous invite à former nos équipes, afin de célébrer la vie lors d'un relais de 12 heures de marche nocturne entre 19 heures et 7 heures le 27 mai prochain, dans la municipalité de Saint-Prosper. De plus, si l'équipe est inscrite en ligne avant le 31 janvier prochain, l'équipe cours la chance de gagner le Relais VIP.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), approbation de notre plan d'intervention

Monsieur Karim Senhaji, ingénieur au MAMOT, nous confirme qu'ils sont en accord avec notre plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, déposé le 5 décembre dernier.

Entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la société en commandite Gaz Métro

Suite à l'entente de principe signé en décembre 2013 entre l'UMQ et « Gaz Métro », où il a été accepté de verser une somme forfaitaire équivalente à 2 % de la valeur des travaux annuellement, et que pour l'année 2016 la valeur des travaux a été comptabilisée à 18 127\$ sur le territoire de Saint-Narcisse, c'est donc un montant de 363\$ qui nous est versé.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 5 décembre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Aucune question.

2017-01-04

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

(QUE)

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de janvier 2017 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2017-01-05

Achat de quatre habits de pompier (bunker suit) à la firme L'ARSENAL pour notre service incendie

ATTENDU la demande du Service d'incendie afin de renouveler quatre habits de pompier, incluant le « bunker suit », les bottes, le chapeau et les écussons, ainsi que quatorze cagoules, certains habits ayant plusieurs années d'utilisation et n'offrant plus le même degré de protection lors d'interventions incendie;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat de quatre habits de pompier «bunker suit» et quatorze cagoules pour l'année 2017 afin de procéder graduellement au remplacement des habits qui sont devenus désuets ;

ATTENDU que le directeur du service incendie, monsieur Guy Gervais, a demandé une soumission à l'entreprise L'ARSENAL pour la confection de quatre habits, soumission qui a été reçue le 4 janvier 2017;

ATTENDU le prix soumis par la compagnie L'ARSENAL au prix de 8 342,00\$, taxes et livraison non incluses;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil autorise son Chef pompier, monsieur Guy Gervais, à faire l'achat de quatre habits de pompiers, incluant le « bunker suit », les bottes, le chapeau et les écussons, ainsi que quatorze cagoules à l'entreprise L'ARSENAL au coût estimé de 8 342,00\$, taxes et livraison non incluses.

Adoptée à l'unanimité.

2017-01-06

Achat de matériel à la firme Aréo-Feu pour notre service incendie

ATTENDU la demande du Service d'incendie afin de renouveler et de faire l'acquisition de nouveaux matériels servant lors d'intervention;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat de 2 lances Turbo 1-1/2'', modèle 366 et 2 divisions en alliage léger avec vannes, 2-1/2'' femelles QSTx1.5''x1.5'', mâle NPSH;

ATTENDU que le directeur du service incendie, monsieur Guy Gervais, a demandé une soumission à l'entreprise Aréo-Feu pour la fourniture de ces équipements, soumission qui a été reçue le 3 janvier 2017;

ATTENDU le prix soumis par la compagnie Aréo-Feu au prix de 1 530,00\$, taxes et livraison non incluses;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

(QUE)

QUE le conseil autorise son Chef pompier, monsieur Guy Gervais, à faire l'achat de 2 lances Turbo et 2 divisions en alliage léger avec vannes au coût estimé de 1 530,00\$, taxes et livraison non incluses.

Adoptée à l'unanimité.

2017-01-07

Analyse de laboratoire de l'eau potable, des eaux usées et des boues pour l'année 2017, mandat à la firme ENVIRONEX

ATTENDU que la municipalité est dans l'obligation de faire analyser sous différents paramètres l'eau potable distribuée par son réseau de distribution, de faire analyser les eaux usées rejetées par son réseau d'assainissement, ainsi que l'analyse des boues des étangs;

ATTENDU que la municipalité doit mandater un laboratoire accrédité pour l'analyse des différents paramètres afin de transmettre les résultats au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et au ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU que nous avons reçu une offre de service du laboratoire Environex et que les prix soumis pour les fournitures et les services servant aux analyses de base de l'eau potable sont au montant de 1 528,00\$, taxes en sus, les prix de base servant aux analyses des eaux usées sont au montant de 969,00\$, taxes en sus, et les prix soumis servant aux analyses de base des boues brute sont au montant de 170,00\$, taxes en sus;

ATTENDU que le laboratoire Environex est un laboratoire accrédité et qui répond aux attentes de la municipalité depuis quelques années;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse homologue l'offre de service soumis le 15 décembre 2016 et mandate le laboratoire Environex pour la prochaine année.

QUE l'offre de service soumise soit annexée à la présente résolution à la page 178 du présent procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

2017-01-08

Appui au Regroupement ActiV Vallée-de-la-Batiscan

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse met en place beaucoup d'actions en saines habitudes de vie;

ATTENDU que depuis de l'automne, un grand mouvement est en force au Québec afin de faire pression sur le gouvernement pour que celui-ci investisse davantage dans les saines habitudes dans tous les milieux de vie;

ATTENDU que cette pression est dans le but de que les municipalités et les OBNL puissent recevoir un soutien, soit financier, en ressources humaines ou en outils de travail dans le but de continuer le travail déjà accompli.

(ATTENDU)

ATTENDU que le mouvement cible la population de 0 à 100 ans;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse donne son appui au Regroupement pour un Québec en santé.

Adoptée à l'unanimité.

2017-01-09

Modification au bail de monsieur Sylvain Paquette de la firme Solution mobile NTG informatique

ATTENDU la demande de monsieur Sylvain Paquette de réduire de 50% son coût du loyer, et ce, jusqu'au premier août 2017;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse favorise l'implantation d'entreprise dans la municipalité;

ATTENDU que la firme Solution mobile NTG informatique est implanté dans l'ancienne école Notre-Dame (maintenant, édifice à espace locatif appartenant à la municipalité), et ce, depuis le premier août 2016;

ATTENDU que la firme Solution mobile NTG informatique est la seule firme à offrir le service de vente et de soutien informatique à domicile dans la région, ce qui est une plus-value pour la population Narcissoise;

ATTENDU que l'achalandage commercial à l'intérieur du bâtiment n'est pas à la hauteur des attentes de la firme Solution mobile NTG informatique, cette entreprise étant le seul commerce de détail dans ce bâtiment;

ATTENDU que cette réduction de loyer va permettre de bâtir une clientèle, diversifier la ligne de produits, offrir de la formation et augmenter les heures de présence en boutique;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse accepte de réduire de 50% le coût total du loyer, du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} août 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Amendement du règlement de taxation portant le numéro 2016-12-524 par l'adoption du règlement numéro 2017-01-525, concernant le tarif minimum, la consommation et d'une taxe de secteur pour leur système d'aqueduc pour la desserte de Saint-Luc-de-Vincennes pour l'exercice financier 2017, avis de motion;**

Monsieur Denis Chartier, conseiller au siège numéro 5, donne avis de la présentation d'un règlement numéro 2017-01-525, pour modifier le règlement numéro 2016-12-524, concernant le nouveau taux de taxe d'aqueduc de l'exercice financier 2017 de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes pour le tarif minimum, la consommation et d'une taxe de secteur pour leur système d'aqueduc pour la desserte de Saint-Luc-de-Vincennes.

(AVIS)

Avis de motion **Adoption d'un règlement d'emprunt pour financer les travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Chemin du Barrage, Avis de motion**

Monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6, donne avis de la présentation d'un règlement décrétant des travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Chemin du Barrage, dont une partie des travaux sera payable à 50% par la subvention du Programme Réhabilitation du réseau local 2016-2017, Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local et pour pourvoir au financement des dépenses, un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Jean-Pierre Piché, informe le conseil que la pile de la lampe d'urgence de la salle municipale est désuète. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, informe l'assemblée que la pile sera changée dans les plus brefs délais.

2017-01-10 **Clôture de l'assemblée**

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h00.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général